



Chers membres de l'ACNB,

Au moment où je vous envoie cette note, la province du Nouveau-Brunswick annonce qu'elle met en place des mesures de niveau 3 contre la Covid afin de prévenir un débordement dans nos hôpitaux. Nous avons été informés de ces mesures aujourd'hui et nous voulions partager ce que nous savons avec vous le plus rapidement possible.

L'annonce d'aujourd'hui marque les mesures les plus fortes que le Nouveau-Brunswick a mises en place depuis 2020 et nous savons que vos entreprises seront impactées. Cela continue d'être une période stressante à plusieurs niveaux avec des préoccupations simultanées concernant votre santé, vos proches et votre entreprise.

Les mesures de niveau 3 impliquent de nombreuses restrictions sur les activités, notamment que toutes les entreprises non essentielles devront fermer temporairement. Alors que nous avons constaté par le passé un traitement injuste de notre secteur lors des fermetures liées à la Covid, vos entreprises seront traitées de la même manière dans ce cas-ci, en partie grâce aux efforts de notre association pour sensibiliser le gouvernement à votre travail et faire pression pour défendre vos intérêts.

Nous voulons nous assurer que vous soyez au courant de l'aide fédérale aux entreprises qui reste à votre disposition et qui vise à compenser certaines des pertes économiques dues à la Covid. Nous avons mis en évidence certains programmes ici, avec des liens pour obtenir plus d'informations :

- **Prolongation du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada** : Le 24 novembre 2021, le gouvernement a présenté la législation nécessaire pour prolonger jusqu'au 7 mai 2022 le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada, pour les employeurs admissibles dont les pertes de revenus actuelles sont supérieures à 10 %, et pour augmenter le taux de subvention à 50 %.
- **Le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées** offre un soutien sous forme de subventions salariales et locatives aux organisations qui ont subi des pertes importantes, avec un taux de subvention pouvant atteindre 50 %.
- **Le Programme de soutien en cas de confinement local** offre aux organisations qui font face à de nouvelles fermetures locales liées à la Covid un soutien pouvant aller jusqu'au montant maximum disponible dans le cadre des programmes de subventions salariales et locatives.
- **Le Programme de crédit pour les secteurs très touchés** a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022.

N'oubliez pas que nous sommes tous dans le même bateau, pour sortir de cette pandémie mondiale en bonne santé, en sécurité et optimistes face à l'avenir.

Je suis disponible pour répondre à toute question ou préoccupation à tout moment ; n'hésitez pas à me contacter.

Je vous remercie,

**Gaye Cail**

Directrice générale, ACNB  
(506) 458-8087